

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE **DIJON - LE 24 JUIN 2019**

1 date de suspension avec sursis - Période probatoire : 3 mois - Annexe 4A - RSEC - U18M Promotion (ASHBC CHALON SUR SAÔNE) - Motif : À la fin du match, le Responsable de Salle et de l'Espace de Compétition a tenu des propos excessifs envers les arbitres de la rencontre -*Qualification*: Comportement incorrect

1 date de suspension - Période probatoire : 24 mois - Annexe 7F - Officiel responsable -1^{re} division territoriale de Côte d'or +16F - *Motif* : Fraude sur l'identité de l'arbitre dans l'établissement d'une FDME - Qualification : Manquement à l'éthique sportive

2 dates de suspension dont 1 avec sursis - Période probatoire : 6 mois - Annexe 2I - Joueur mineur - U18M Excellence (ESBM) - Motif: À la fin du match, propos injurieux envers l'arbitre de la rencontre - Qualification : Attitude Antisportive grossière

2 dates de suspension dont 1 avec sursis - Période probatoire : 6 mois - Annexe 4E -Joueur/Capitaine - 2^è division territoriale de Côte d'or Honneur Masculine (HB PAYS NUITON) - Motif: Au coup de sifflet final, bousculade - Qualification: Irrégularité grossière

5 dates de suspension dont 2 avec sursis - Période probatoire : 6 mois - Annexe 4F - Licencié du public mineur - U18M Promotion (ASHBC CHALON SUR SAÔNE) - Motif : Pendant le match, propos injurieux envers les arbitres de la rencontre depuis les tribunes - Qualification : Attitude Antisportive grossière



Antenne: